

Compte-rendu de la promenade du samedi 15 juin 2019
Au fil du Vogelzangbeek à Anderlecht
Eau, nature et 'points noirs' - de la réserve naturelle au canal

Cette activité est la suite de précédentes visites de terrain dans la vallée du Vleze-Vogelzangbeek / Zuunbeek, fruit d'un partenariat entre des associations de Sint-Pieters-Leeuw (en amont de la vallée) et d'Anderlecht (en aval). Ces rencontres transrégionales permettent des échanges d'information et d'expérience et initieront peut-être le développement d'un Contrat de ruisseau pour le futur, réunissant tous les acteurs de la vallée liés à ce cours d'eau (gestionnaires, associations, particuliers, ...) qui fait office de frontière naturelle entre les deux communes.



Le Vogelzangbeek, qui en amont en Région flamande porte le nom de Vlezenbeek, se jette dans le Zuunbeek à l'extrémité orientale de la réserve naturelle du Vogelzangbeek, près de la rue de Zuen. La rivière passe ensuite sous le canal, via un siphon, pour rejoindre en souterrain la Senne à Drogenbos. En français, 'Vogelzangbeek' signifie 'ruisseau du Chant d'Oiseau', nom qu'il aurait reçu au 18^{ème} siècle d'un petit estaminet dit 'Den Vogelen Sanck', situé le long du cours d'eau.

La création de la réserve naturelle, sa protection et sa mise en valeur sont le résultat de la mobilisation de l'asbl CCN Vogelzang CBN qui, depuis 1995, œuvre pour celle-ci. Ses missions sont diverses : gestion du site, visites guidées, inventaire faunistique et floristique, demandes de classement, ... Notons que dans les années 80, dans l'optique de l'aménagement d'un parc public, ce fond de vallée fut remblayé et nivelé en plusieurs endroits. Suite à cela, le site perdit nombre de ses zones humides et donc la faune et la flore qui leur étaient liés. Toutefois, il subsiste aujourd'hui quelques zones humides originelles d'importance, et d'autres ont pu être recréées : le ruisseau évidemment, mais aussi une grande mare, une belle prairie humide, des marécages, la mare de l'Hof ter Vleest, des mares temporaires alimentées par les eaux de ruissellement, ou encore des fossés récupérant ces eaux.



En ce qui concerne la gestion des eaux sales (qui autrefois finissaient dans le ruisseau), depuis 2010, deux collecteurs qui traversent la réserve naturelle du Vogelzangbeek récupèrent les eaux usées de la vallée, l'un pour la partie flamande, l'autre pour la partie bruxelloise. Ces eaux sont amenées respectivement aux stations d'épuration de Sint-Pieters-Leeuw et de Bruxelles-Sud (à Forest) où elles sont épurées, avant d'être rejetées dans la Senne. En Région bruxelloise, 98% des eaux usées sont désormais collectées et épurées avant leur rejet dans les cours d'eau. Grâce à ces efforts entrepris depuis une vingtaine d'année, la vie revient progressivement dans les ruisseaux et rivières. En 2016, on comptabilisait ainsi 15 espèces différentes de poissons dans la Senne, alors que plus récemment, en amont de Bruxelles, on atteignait la vingtaine !

Si la situation évolue favorablement pour le Vogelzangbeek aussi, il est à noter que celui-ci reçoit encore çà et là des rejets d'eaux sales, en amont à Vlezenbeek, mais également au niveau de la réserve naturelle. En effet, l'égout qui collecte les eaux usées du vallon du Rattendael, à Sint-Pieters-Leeuw, déverse encore et toujours des eaux usées dans le ruisseau, en contrebas du croisement entre le Kortvondelweg et la Bezemstraat. La situation est connue depuis longtemps, et les autorités compétentes en ont déjà été informées. Affaire à suivre...



A côté de ces rejets, la vigilance est également de mise en ce qui concerne les projets immobiliers à la lisière du site classé. En effet, certains de ces projets menacent l'intégrité de la réserve naturelle et de son ruisseau. Au niveau du Kortvondelweg, au début de la partie occidentale de la réserve, en face d'une petite mare nouvellement créée dans le cadre de la Promenade Verte Régionale (dans laquelle on retrouve de nombreux batraciens), un projet de hangar fermier placé le long du Vogelzangbeek viendrait dégrader l'indéniable qualité paysagère de l'endroit, mais aussi sa qualité écologique de par l'ombre qu'il amènerait, limitant le développement de la faune et la flore de cette zone humide.

A ce sujet, une législation impose une zone de recul de 5 mètres entre le haut de la berge du cours d'eau et les aménagements urbains (pour faciliter l'entretien du lit et des berges). Plus en aval, le (dense) lotissement récemment construit à Negenmanneke a dérogé à cette règle. Au niveau de la chaussée de Mons, des parkings arrivent carrément au bord du ruisseau. Le seul espoir dans ce cas est de profiter de travaux de réaménagement pour exiger le respect de la législation ... et encore. Dans le cadre de la réfection du parking d'un garage situé de l'autre côté de la chaussée, c'est tout au plus un mètre qui a pu être gagné.



Un peu plus loin par contre, un ancien hangar qui s'étend le long de la rive droite du Vogelzangbeek va probablement être détruit et faire place à une zone naturelle. A une centaine de mètres de là, en rive gauche, l'intervention de la CCN Vogelzang CBN il y a quelques années avait d'ailleurs permis le démantèlement d'une construction illégale, et le rétablissement du relief naturel d'origine sur la parcelle concernée.

A partir de la rue de Zuen, la réserve naturelle s'arrête, et la Promenade Verte qui suivait ses chemins et sentiers doit emprunter la route pour rejoindre le canal. Entre la réserve et la voie d'eau subsiste un espace privatif de 4 hectares classé en zone verte, que se partagent plusieurs propriétaires. Un projet de revalorisation de ce site est en cours. Sa réalisation améliorerait la connexion écologique entre le canal et la réserve naturelle, et permettrait l'accès de cette zone au public via un chemin que suivrait la Promenade Verte Régionale. Un espace potager de qualité devrait y être développé, tandis que la zone humide et la saulaie, la zone boisée et le verger existants seraient rénovés et revalorisés.

Avec l'ouverture de ce nouvel espace, les promeneurs pourront aussi découvrir la confluence du Vogelzangbeek avec le Zuunbeek, et longer ensuite, en territoire anderlechtois, cette belle rivière dont nous avons pu découvrir les méandres récemment créés, l'année passée à Sint-Pieters-Leeuw. La suite à l'occasion d'une prochaine visite !



Merci aux intervenants

- Bernadette Stallaert et Sabyne Lippens pour l'asbl CCN Vogelzang CBN
- Geert Wauters et Henri Vander Elst pour les Leeuwse Natuurvrienden
- Arnout Francois pour Bruxelles Environnement
- David Kuborn et Guillaume de Wouters pour Coordination Senne
- Kris Soete pour la Vlaamse Milieumaatschappij

(Copyright photos 1, 3 et 5 : A. Stein)